

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 13 Janvier 2026

Date convocation : 06 Janvier 2026

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 13 Janvier Deux mille vingt-six à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	10
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	7		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Lionel LE MIGNANT, M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT,
M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN,
Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER,
M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Départ en cours de séance : M. Lionel LE MIGNANT, M. Melaine MORIN, M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : Néant

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
Mme Christèle MERHAND, **Directrice adjointe**

BUREAU SYNDICAL DU 13 JANVIER 2026

DELIBERATION n°02 - BS 2026

(1.1 Marchés publics)

**OBJET : DECHETERIE : Marché de travaux sur la déchèterie de Val d'Izé :
avenant à intervenir**

M. Le Président expose :

Par délibération du Bureau syndical du 17/07/2024, il a été décidé d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de la déchèterie de Val d'Izé à la Société PIGEON TP. (montant du marché 136 644.48 € H.T)

Les parties se sont mises d'accord sur un projet d'avenant permettant d'acter les moins-values.

Cette modification engendre une moins-value de 3 163.80 €.

M. LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR AVEC LES DEUX SOCIETES LA SOCIETE PIGEON TP

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- D'adopter le projet d'avenant n°1 tel que présenté,
- D'autoriser Le Président à signer l'avenant à intervenir au marché de travaux sur la déchèterie de Val d'Izé avec la Société PIGEON TP, ainsi que tout document s'y rapportant.

Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN.



DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 13 Janvier 2026

Date convocation : 06 Janvier 2026

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le Mardi 13 Janvier Deux mille vingt-six à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres : 10

Nombre de membres présents : 10

Quorum : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 7

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Lionel LE MIGNANT, M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT,
M. Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOUIN,
Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER,
M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Départ en cours de séance : M. Lionel LE MIGNANT, M. Melaine MORIN, M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : Néant

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
Mme Christèle MERHAND, **Directrice adjointe**

BUREAU SYNDICAL DU 13 JANVIER 2026

DELIBERATION n°01- BS 2026

(1.1 Marchés publics)

OBJET : PREVENTION- BIODÉCHETS : Marché de fourniture d'outils pour aérer le compost : Attribution

M. Christian SORIEUX, Vice-Président en charge de la prévention expose :

Dans le cadre du tri à la source des biodéchets et dans la continuité des distributions de composteurs réalisées depuis de nombreuses années, le SMICTOM a lancé un marché de fourniture de composteurs individuels et collectifs, de bacs de structurants, de bioseaux et d'outils pour retourner le compost.

En décembre 2025, le lot 3 concernant la fourniture d'outils pour retourner le compost a été déclaré infructueux. Le marché 2025-55, lot 3, a donc été lancé en procédure négociée.

PROCEDURE DE MARCHÉ : Accord cadre à bon de commandes mono attributaire de 4 ans.

Procédure : Procédure adaptée négociée sans publicité ni mise en concurrence

Date limite de réception des offres : 08/01/2026 à 12h00

Montant estimé du marché : 52 000 € HT

Le marché concerne la fourniture de brasseurs pour compost

Les critères retenus pour le jugement des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critère de jugement des offres	Pondération
Qualité des fournitures	50
Prix du matériel	40
Délais et modalités de livraison et conditionnement	10

Une seule offre a été reçue : ESAT de l'ODET.

Le Bureau syndical procède à l'analyse des offres :

Lot 3 : Fourniture d'outil pour faciliter le retournement du compost

NOTATION	APF FRANCE HANDICAP ESAT DE L'ODET
VALEUR TECHNIQUE (50)	46.00
VALEUR FINANCIERE (40)	40.00
DELAI (10)	10.00
NOTE GLOBALE (100)	96.00
CLASSEMENT	1

L'offre de la Société APF FRANCE HANDICAP ESAT DE L'ODET pour le lot 3, apparait comme techniquement et financièrement adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR L'OFFRE PROPOSEE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De retenir pour le Lot 3, l'offre de APF France HANDICAP ESAT DE L'ODET**
- **D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec L'ESAT DE L'ODET pour le lot 3- Fourniture d'outil pour faciliter le retournement du compost, pour un montant estimé à 49 960.00 € H.T ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.**

Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN.

